



Garde D'ENFANT À DOMICILE

Une personne, garde d'enfant à domicile, assure en priorité le travail et la responsabilité auprès des enfants, d'une ou plusieurs familles, de tous âges au domicile des parents qui l'emploient.

Missions

Selon les directives des parents :

- ▶ Assure le travail lié à la présence des enfants notamment : Préparation de leurs repas, entretien de leur linge, habillement, toilettes, promenades, trajets, nettoyage de leurs chambres, salle de bains, cuisine, etc.
 - ▶ Contribue à l'éveil des enfants,
 - ▶ Assure leur sécurité,
 - ▶ Effectue des transmissions aux parents.
- En cas de garde partagée : faire vivre ensemble et en harmonie des enfants de familles différentes.

Lieux d'exercice

Au domicile des parents, en cas de garde partagée, le ou la salariée assure la garde au domicile de l'une et de l'autre en alternance.

Compétences requises

Écoute, communication, créativité, sécurité, rigueur, responsabilité, organisation, ponctualité

Niveau requis

Il n'y a pas de diplôme ni d'agrément requis pour exercer, mais une déclaration de l'employeur à l'Urssaf.

Cependant certains diplômes et certificats peuvent être utiles :

- ▶ Le certificat de qualification professionnelle garde d'enfant (niveau Cap) est un titre. Il apporte une reconnaissance du métier et des compétences.
- ▶ Cap Accompagnant éducatif petite enfance

Comment se former pour la certification ?

Iperia est la plateforme nationale de professionnalisation des emplois de la famille mandatée par la branche professionnelle. Elle conçoit et développe l'offre de formation prioritaire décidée par les branches.

	En présentiel	Par la Validation des acquis de l'expérience	
		En présentiel	En téléformation
Déroulement	Le titre de niveau 3 « Assistant maternel / Garde d'enfants » est composé de 8 blocs de compétences qui peuvent être validés individuellement. Il n'y a pas d'ordre de passage de blocs de compétences défini.	Le dossier de validation, s'organise autour des huit blocs de compétences	
	Entretien devant un jury de délivrance de la certification professionnelle composé, quelle que soit la voie d'accès, d'un salarié, d'un employeur et d'un délégué à la certification d'IPERIA l'Institut, Président du jury.		
Établissements	Forma Santé 5 Avenue Dauphine - 45100 ORLEANS 02 38 56 93 52 - www.formasante.fr	Forma Santé 5 Avenue Dauphine - 45100 ORLEANS 02 38 56 93 52 - www.formasante.fr	Novaform - 06 98 77 48 47 Planète Enfance - 02 21 76 24 17
Financements	<ul style="list-style-type: none"> > Le plan de développement des compétences, uniquement si vous êtes rattaché à un particulier employeur, 58 h par an mobilisables pour les formations qualifiantes (blocs - évaluation comprise). > Le Compte personnel de formation (Cpf) rattaché au salarié, acquisition de 500 euros par an avec un maximum de 5 000 euros. > Pôle emploi : Le barème de prise en charge est défini au niveau régional. L'aide versée par Pôle emploi peut venir en cofinancement d'autres financeurs. 		

Sources : [La convention collective nationale des salariés des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile](#), Iperia, Pôle Emploi

Témoignage de Réjane, garde à domicile

Après un parcours professionnel très varié (restauration, animation, assistante maternelle), j'ai choisi le métier de garde à domicile à la suite d'un changement de situation familiale et d'un déménagement.

J'ai trouvé de nombreux avantages à ce métier que j'exerce depuis presque 10 ans maintenant. Ne pas vivre sur mon lieu de travail, une rémunération plus conséquente qu'un assistant maternel et une grande liberté de mouvement (selon les employeurs) font que je m'épanouis dans mon métier.

Mais comme tout métier, il y a également quelques inconvénients tels que la vérification de la sécurité sur le lieu d'accueil à chaque arrivée, la gestion des repas en fonction de ce qu'il y a dans le réfrigérateur, la gestion des animaux domestiques. L'enfant est chez lui, ce n'est pas toujours facile de lui faire comprendre que les règles ne sont pas forcément les mêmes qu'avec ses parents.

Une journée type :

- ▶ Avec un enfant de -3 ans : transmission avec les parents, m'assurer de la sécurité de la maison dans le cadre professionnel, jeux, promenade, repas (en fonction du rythme de l'enfant).
- ▶ Avec un enfant scolarisé : transmission avec les parents, m'assurer de la sécurité de la maison dans le cadre professionnel, gérer les écrans, les devoirs, les amener aux activités extra-scolaires, les repas.

Plus l'enfant grandit, plus la garde à domicile fait de la gestion de maison.

Les conseils que je donne si vous souhaitez vous lancer :

- ▶ Faire attention à la vie privée des familles.
- ▶ Ne pas se restreindre à demander une contribution financière aux parents pour les sorties extérieures avec les enfants (zoo, parc d'attraction, musée...).
- ▶ Ne pas hésiter à dire ce qui vous gêne sur la sécurité. Même s'il faut garder en tête qu'il y aura toujours quelque chose qui n'ira pas.